

SERVICE DE CARDIOLOGIE

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic, de traitement et de soins médicaux, prenant en charge des patients présentant des problèmes cardio-vasculaires qui sont de nature à nécessiter une exploration diagnostique et un traitement de nature non-invasive. Il est en mesure d'assurer la défibrillation, la thrombolyse coronaire, le placement d'un stimulateur cardiaque provisoire, la prise de la pression cardiaque droite et de tension intra-artérielle. Le service de cardiologie a recours aux soins de kinésithérapie et dispose d'un accès au plateau médicotechnique d'investigations cardiocirculatoires d'électrocardiographie, d'échocardiographie, de cyclométrie et de monitoring de Holter. Il dispose d'un lien fonctionnel direct avec un service d'urgence et un service de soins intensifs établis sur le même site. Il dispose également d'un lien fonctionnel direct avec le service de cardiologie interventionnelle et de chirurgie cardiaque et un service de chirurgie vasculaire, soit au sein du même établissement, soit dans un autre établissement sur base d'une convention écrite.				
Niveau national	Planification <i>(Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations depuis le <i>01.01.2019</i>	Situation au 01.07.2023	Autorisations <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>	
Services Antennes	4 services /	4 services 2 antennes	4 services 1 antenne	4 services 1 antenne/	
Nombre de lits minimum/service	14 lits	27 lits	27 lits	20 lits	
Nombre de lits au niveau national	140 lits maximum	124 lits	109 lits	117 lits	

Situation détaillée par établissement hospitalier					
	CHdN	CHL	CHEM	HRS	
Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	27 lits dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 23 lits - Antenne : CHdN-Wiltz : 4 lits	CHL-Centre : 34 lits	35 lits dont - Service : CHEM-Esch : 27 lits - Antenne : CHEM-Niederborn : 8 lits	HRS-Kirchberg : 28 lits	
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2023	27 lits dont - Service : CHdN-Ettelbruck : 23 lits - Antenne : CHdN-Wiltz : 4 lits	CHL-Centre : 34 lits dont 6 lits de soins intensifs	CHEM-Esch : 20 lits¹ dont 6 lits de soins intensifs	HRS-Kirchberg : 28 lits dont 4 lits de soins intensifs	
Autorisations <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>	CHdN-Ettelbruck : 20 lits²	CHL-Centre : 35 lits	32 lits¹ dont - Service : CHEM-Esch : 26 lits - Antenne : CHEM-Niederborn : 6 lits	HRS-Kirchberg : 30 lits³	

¹L'antenne de Niederkorn n'a pas été déployée. Un regroupement/recentralisation des lits de cardiologie sur un seul site (Esch) a été réalisé en vue de rationaliser les ressources (matériels, personnels etc). Autorisation 2024 accordée pour 26 lits dans le service de cardiologie (Esch) dont 6 lits non directement exploitables au 1^{er} janvier 2024 (projet de construction du Südspidol).

²Les lits de Wiltz seront supprimés en 2024

³En raison de l'augmentation d'activité, deux lits supplémentaires sont autorisés pour une exploitation au 01.01.2024